

Conseil de quartier Martinets-Le Plateau

Compte rendu du conseil de quartier

Vendredi 17 novembre 2023

Ordre du jour

- Les actions du bureau de quartier
- Les sollicitations en cours
- Référendum kremlinois annuel 2023 : Débat avec les groupes politiques qui participent à la campagne
- Et si vous organisiez votre propre fête de quartier ?
- Les questions des Kremlinoises et des Kremlinois relatives à la vie de quartier

Les actions du bureau de quartier

Les membres du bureau de quartier, constitué de 4 habitants, ont visité la future station de métro le 29 septembre 2023, et ont fait part de leur enthousiasme quant à l'avancée des travaux de la ligne 14.

Le 18 octobre 2023, ils se sont également rendus à la réunion d'information Entrée de Ville Sud-Ouest pour faire un point d'étape sur son réaménagement.

Les sollicitations en cours

Le bureau de quartier a institué ce tableau de suivi entre requêtes d'habitants et réponses de la mairie. A chaque nouveau conseil de quartier, celui-ci est mis à jour.

Sollicitation	Réponse de la mairie
Voirie	
Rue Philippe-Pinel : - Un manque de signalétique (aire de jeux, aire de fitness, jardin partagé) - les poteaux escamotables sont en panne depuis la Toussaint	- Panneau prévu pour 2024 - 16/10/2023 : Le système de contrôle d'accès par bornes escamotables a été réparé et remis en fonctionnement
Ecole Benoit-Malon : - Ajouter un luminaire ? - Déplacer la barrière de pour la mettre devant le passage piéton ?	- 09/11/2023 : Des échanges sont en cours avec CDC – Habitat pour l'amélioration du réseau d'éclairage public dont ils sont propriétaires. - Novembre 2023 : La barrière a été déplacée.
Déplacer le panneau d'affichage libre devant la sortie de parking 8 rue M. Sembat (limite la visibilité)	Réponse Mobilités-Voirie : Une réunion technique avec le prestataire JCDecaux a eu lieu. 2 nouveaux endroits ont été identifiés soit en face soit un peu plus bas. Les visuels de JCDecaux seront présentés lors du prochain Conseil de quartier. Il sera donc enlevé au

Lampadaire devant le 2-4 rue Jean-Mermoz : un ne fonctionne plus et l'autre reste allumé en journée	Réponse Mobilités-Voirie : Les lampadaires de la rue Jean Mermoz dépendent du Bailleur CDC Habitat. (16/10/2023) le bailleur est saisi.
Problème d'éclairage Edith-Piaf. Un ne fonctionne plus depuis 4 ans d'autant plus c'est un lampadaire au sodium.	Réponse Mobilités-Voirie 16/10/2023 : Ce signalement est pris en compte par le service Mobilités-voirie et transmis à l'EPT GOSB pour intervention de maintenance sur les dysfonctionnements constatés. Une modernisation des équipements d'éclairage sera envisageable dans le cadre de la requalification du square

Concernant la lumière dans le square Edith Piaf, la Ville est actuellement en retard sur la transition pour un passage aux LED. Les financements de l'intercommunalité récemment annoncés permettront de poursuivre la transition du sodium aux LED.

Frédéric Raymond : L'EPT s'est engagée à faire passer de 29% à 60% les éclairages LED sur la Ville.

Création d'un groupe sur le square Edith-Piaf avec un agent de la DST pour définir tous les usages possibles (chiens, personnes âgées, école, enfant...)	09/11/2023 : La méthodologie poursuivie actuellement consiste en l'établissement d'une esquisse avec le Bureau d'études pour ensuite entreprendre une concertation fondée sur un plan. Un échange pourra être envisageable en début d'année 2024.
Point d'avancement sur le projet en cours : Aménagement du square Marcel-Sembat	Pour le square Simone Weil, la concertation a pris fin à l'issue du dernier échange le 5 mai dernier avec les habitants. Les études complémentaires en phase dite Pro sont en cours en vue d'une publication du marché de travaux en fin d'année.
Nous avons une invasion de moustiques au niveau de la ville. Est-ce qu'une intervention est prévue ?	09/11/2023 : Les interventions sur ce type de nuisibles dépendent des services de l'Etat via l'ARS qui a été saisie.

Question d'un habitant : Il y a eu un manque de communication sur les moustiques cet été et aucune mesure de prévention n'a été réalisée pour limiter la prolifération des moustiques, ne serait-ce que dans le Mag.

Jean-Luc Laurent : Je soumetts votre remarque au service Communication pour une meilleure prévention l'été prochain.

Commerce	
Quels commerces sont prévus à la gare de métro ?	L'attribution des commerces relève de la RATP qui propriétaire de l'équipement. La ville a demandé une lisibilité sur les choix qui seront envisagés. A ce jour, la RATP n'a pas porté à la connaissance de la Ville d'éventuels candidats.
Sécurité	
Un manque de sécurité au niveau du Fort : chiens errants et un manque d'éclairage	Réponse Mobilités-Voirie : L'éclairage public autour du Fort dépend du bailleur CDC Habitat, propriétaire de ces parcelles (16/10/2023)

Le Maire a indiqué que la municipalité avait formulé auprès de CDC Habitat la volonté de mettre en place une convention de gestion. Cependant, il s'agit d'un point de négociation difficile.

Circulation	
La rue Léo Lagrange est prise en contre-sens	Une réunion spécifique sera organisée avec les riverains.
Stationnement gênant rue Philippe-Pinel et devant le Bis ter CDC Habitat et le 24 dû au fait qu'il y ait un accès pompier	La situation est due à la dégradation des plots rétractables d'entrée de la voie.
Stationnement gênant du 86 au 93 rue Jean-Mermoz, devant les sorties de maison (en sortie d'école)	<u>Réponse Mobilités-Voirie</u> : Une signalétique adaptée aux travaux a été installée par l'entreprise sous la responsabilité de l'EPT GOSB (16/10/2023)
Stationnement gênant Rue Marcel-Semba les jours de grandes prières alors que c'est également le jour de poubelles.	<u>Réponse Mobilités-Voirie</u> : Le service transmet immédiatement chaque signalement concernant la Valouette à l'EPT GOSB (gestionnaire de la voirie communale) pour intervention auprès de la RATP. (16/10/2023)
Transports	
Un nombre de stationnement important les jours de marchés, lié à la diminution de la fréquence des bus de 20 à 30 min/ Création d'une navette entre le haut de Bicêtre et le marché ?	Elle s'arrête sur demande à toutes les stations. On est en train de redéfinir avec l'EPT le futur cheminement de la Valouette et on travaille avec Île-de-France Mobilités pour les lignes de bus structurantes.
La Valouette ne redescend pas sur la boucle. Expl : ne s'arrête pas devant place Victor-Hugo. C'est très souvent le cas depuis qu'il y a la modification du 131.	<u>Réponse Mobilités-Voirie</u> : La gestion de la rue Mermoz dépend du Bailleur CDC Habitat – La Ville a demandé à CDC-Habitat de proposer un projet de réaménagement d'ensemble visant à améliorer les fonctionnalités urbaines, nous sommes en attente de propositions (16/10/2023)
Demande d'un abribus supplémentaire au niveau de l'arrêt de bus Benoit-Malon Martinets	15/10 : Les abribus font partis d'un marché global avec JCDecaux. Nous ne pouvons pas implanter un abribus supplémentaire à la demande. Nous avons un nombre limité proposé par Decaux.
Une concertation est-elle prévue sur la réouverture des rues au niveau de la station de métro et sur le plan de circulation du bus pour aller jusqu'à la ligne 14 ?	<u>Réponse Mobilités-Voirie</u> : Le tronçon de la rue Séverine entre Péri et Marcel-Semba est pris en compte dans l'étude pôle gare. Sa réouverture se fera uniquement dans le sens de circulation Péri vers Semba. (16/10/2023) L'arrivée de la ligne 14 sur la ville en 2024 entraîne une réflexion pour adapter les bus en conséquence.
Concertation ligne 14 : Quelles lignes de bus seront déplacées ? Plan de circulation ?	09/11/2023 : Il pourrait en effet y avoir une permutation de lignes (125 et 323), mais les itinéraires et dessertes seraient maintenus comme actuellement. Ces données sont à l'étude par les services d'IDFM, rien n'est définitif pour le moment.

Question d'un habitant : La Valouette tourne régulièrement à vide. Qu'en est-il ?

Au sujet de La Valouette, Jean-Luc Laurent a indiqué que le trajet du bus serait revu début 2025. Le sujet a été abordé, la veille, lors du Conseil de territoire Grand-Orly Seine Bièvre et sera évoqué lors du bureau municipal du 20 novembre par les élus en vue de la relance de ce marché.

Les habitants présents et la municipalité s'interrogent sur l'efficacité de ce service par rapport au public ciblé.

Jean-Luc Laurent : Ce marché représente 300 000 euros par an. Le coût de voyage, par voyageur, est estimé à 8 euros par kilomètre. Il s'agit d'un investissement et d'un effort qui n'est pas optimisé actuellement. L'année prochaine, une augmentation vertigineuse est prévue estimée entre 400 et 500 000 euros. Ainsi, nous nous demandons s'il faut conserver un service coûteux, et qui le sera plus encore plus, pour un nombre de bénéficiaires faible. Nous avons une année pour réfléchir et prendre une décision. Pour l'instant, et ce jusqu'à la fin de l'année 2024, le système se poursuivra.

Proposition d'un habitant : Il faudrait proposer un circuit différent et adapté en fonction des besoins, par exemple, pendant les jours de marchés. Les utilisateurs doivent être interrogés pour optimiser l'utilisation de cette navette.

Point d'étape sur l'avancée du projet « Rideau de plantes grimpantes » lauréat du budget participatif 2022-2023

Deux options ont été présentées aux habitants. Une nette préférence pour le projet n°1 a été scellée. En effet, ce projet en pleine terre respecterait davantage la biodiversité et produirait plus d'humidité. A ces arguments s'ajoutent également l'absence d'impact sur les places de parking. Au contraire, la mise en place de bacs (option 2) demande de l'entretien, produirait moins de fraîcheur, risquerait par la suite d'accueillir des déchets, et réduirait les places de parking.

Option 1



Option 2



Question d'un habitant : Est-ce que ce projet prend en compte l'accès PMR ?

Sidi Chiack : La norme d'un mètre et 20 centimètres a été considérée dès le montage du projet.

Annnonce du projet lauréat 2024

Le projet lauréat du budget participatif 2024 est le suivant :

Réalisation d'un atlas de la biodiversité du « haut de Bicêtre » pour faire un inventaire de la faune. Le porteur de projet signale que des aides de l'Office français de la biodiversité (OFB) permettraient de financer à 80 % ce projet.

Une fois l'inventaire réalisé, le projet proposé par Pierre serait étendu à travers l'installation de nichoirs.

Le coût estimé est de 50 000 € (hors subvention).

Plan de dératisation

Depuis le mois de novembre, un plan de dératisation a été lancée au niveau des lieux suivants : Parc de Bicêtre, Avenue Eugène Thomas, Avenue de Fontainebleau (du rond-point à la rue 14 juillet), Place Jean-Baptiste Clément, Rue Delescluze, Mini-parc Delescluze.

Ce dernier se déroulera en trois phases jusqu'à janvier 2024 :

1ère phase : diagnostic et d'identification des zones de nidification

2e phase : déploiement de 120 à 160 postes d'appât début décembre

3e phase : contrôle des postes avec remplissage des appâts, tous les 5/7 jours

Le coût est de 27 168 €.

Référendum kremlinois annuel 2023 : Débat avec les groupes politiques qui participent à la campagne

Depuis 2021, la ville du Kremlin-Bicêtre invite les Kremlinois à prendre davantage part à la délibération citoyenne en proposant un référendum annuel sur une question d'intérêt général et local. Une nouveauté vient de s'ajouter pour l'édition 2023 : les Kremlinois peuvent proposer la question qui sera soumise au vote le dimanche 26 novembre 2023. Ce renouvellement des pratiques contribue à démocratiser la vie locale et à mieux prendre en compte les aspirations des Kremlinois. Depuis 2021, deux référendums kremlinois ont été organisés. En 2021, la question portait sur le nouveau marché forain, qui est maintenant plus attractif et plus qualitatif. En 2022, la question portait sur la mise en œuvre des 30 km/h sur les voies communales que les Kremlinois ont tranchée. Les Kremlinois avaient jusqu'au 23 avril pour proposer leurs questions.

La question sur laquelle les Kremlinois sont invités à voter cette année est la suivante : êtes-vous favorable à l'arrêt de l'éclairage public entre 0h30 et 5h30 ?

Le groupe Le Kremlin-Bicêtre en commun ainsi que le Parti socialiste ont pris la parole pour s'exprimer vis-à-vis de ce référendum. Jean-François Delage ainsi qu'Elsa Badoc défendent l'effet bénéfique de l'éclairage public. Appelant à voter « NON », ils ont insistés sur le fait que l'absence d'éclairage public la nuit serait en inadéquation avec le mode de vie des Kremlinois. Pour des raisons de sécurité, l'éclairage public ne peut être arrêté le soir. Pour étayer leurs propos, ils ont évoqués entre autres l'arrivée de la ligne 14, la construction d'une résidence étudiante, les divers déplacements que les Kremlinois effectuent le soir pour des raisons professionnelles ou personnelles.

Le Parti socialiste, représenté ce jour par Narcisse Tapa, a également défendu le fait que l'arrêt de l'éclairage public la nuit augmenterait le sentiment d'insécurité des habitants. Il a également mentionné que de nombreuses activités récréatives se déroulent dans la Ville, et que la position géographique du Kremlin-Bicêtre favorise les sorties nocturnes.

Ce n'est pas la peur de l'insécurité face à de potentielles personnes malveillantes, mais bien le risque de trébucher qui paraît inquiéter les habitants.

Et si vous organisiez votre propre fête de quartier ?

La fête des quartiers 2024 sera organisée quand vous le déciderez. Le bureau de quartier a proposé les dates suivantes :

17 mai, 24 mai, 14 juin

Elsa Badoc a invité les habitants à réfléchir à la date, au lieu ainsi qu'aux différentes activités qu'ils souhaiteraient organiser pour prendre une décision lors du prochain Conseil de quartier.

Les questions des Kremlinoises et des Kremlinois relatives à la vie de quartier

Qu'en est-il de l'immeuble végétalisé situé au pied du futur métro ? Nous nous interrogeons sur le parking et sur la hauteur de ces constructions.

Jean-Luc Laurent : Le projet est repris et sera finalisé avec COGEDIM et l'APHP.

Frédéric Raymond : Etant en charge du projet urbain à l'entrée de la ligne 14, je peux vous annoncer que le projet progresse. Cependant, deux problématiques se posent actuellement, à savoir la complémentarité avec les commerces qui se développeront sur la place (au niveau de la sortie du métro) et les petits commerces de la ligne 14. En effet, il y a deux cellules commerciales au niveau de la ligne 14. Ce sont des petits locaux d'une cinquantaine de mètres carrés. La seconde problématique est celle de la continuité entre la rue Séverine et les commerces de chaussée. La Ville sera consultée dans le choix des commerces.

Quels logements sociaux seront construits ?

Frédéric Raymond : En effet, il y aura un long bâtiment, à la sortie de la tour, qui accueillera une résidence étudiante (150 logements). Il s'agit d'une autre partie.

A l'origine, le projet comportait des restaurants et une salle de sport aux 14ème et 15ème étages. Cependant, les commerçants souhaitent acheter les locaux sans indiquer ce qu'ils projetaient de faire. Ainsi, la Ville a refusé, et ces étages accueilleront des logements pour la pérennité du lieu.

Le problème de base de ce projet est que le dessin était très prometteur, mais il ne détaillait pas ce qui pouvait être aménagé à l'intérieur. A ce stade, nous avons bien avancé sur le projet qui fait l'objet d'un consensus général entre l'APHP, la COGEDIM, le CROUS et les commerçants.

Nous n'avons pas de chauffage rue de l'égalité. Il fait entre 15 et 17 degrés.

Jean-Luc Laurent : Je vous conseille de vous rapprocher de votre bailleur, Valdevy. Le 1e janvier, la Ville reprend ces logements en gestion par la Coop.

Il manque un éclairage rue Jean-Mermoz devant l'école Benoit Malon pour amener vers le portail du haut.

Elsa Badoc : Nous ajoutons cette information pour transmission au Service concerné.

Est-il possible d'instaurer un sens interdit pour obliger à prendre la rue des Martinets et mettre à sens unique sur une partie de la rue Benoit Malon ? En effet, au niveau du virage, il y a un rétrécissement des voies. Lorsqu'une voiture arrive Rue Benoît Malon et qu'un autre véhicule de l'avenue Charles Gide s'engage (malgré le feu vert), les véhicules se retrouvent côte à côte.

Elsa Badoc : Nous ajoutons cette information pour transmission au service concerné.